

Sommaire

Page 1 :	�dito
Page 2 :	Groupir
Page 3 :	Crise de goutte
Page 4 :	Invasion vikings
Page 5 :	au nord du SUD
Page 6 :	T�l� travail
Page 7 :	en noir et blanc
Page 8 :	P�le Uber
Page 9 :	�a caille
Page 10 :	Th�nardier en confinement
Page 11 :	AB
Page 12 :	Que les absents l�vent le doigt
Page 13 :	Entrave ou bondage ?
Page 14 :	Touche pas au grisbi
Page 15 :	EHPAD
Page 16 :	� l'index
Page 17 :	P�remptoire
Page 18 :	Aquitaine
Page 19 :	Applause !
Page 20 :	� l'aide !

Union SUD Cr dit Agricole
144, boulevard de la Villette
75019 PARIS

Tel : 06 30 85 81 94
Mail : sudcam@free.fr
objectifsud@hotmail.fr

www.sudcam.com

n  110

Janvier 2021

Union syndicale
Solidaires

www.solidaires.org

2 me confinement : dialogue social en sourdine

Au moment o  j' cris ces lignes, nous sommes dans le "confinement n 2", nous sommes "normalement" dans la phase de d confinement, mais celle-ci semble longue surtout dans certains secteurs comme la restauration, l'h tellerie, le sport, la culture...

Et au CA me direz-vous ??? Si, lors de la premi re phase de confinement en d but d'ann e, la FNCA a "jou  le jeu" du dialogue de branche avec de nombreux  changes et des protocoles mis en place dans la majorit  des entit s de la branche, cette deuxi me phase a  t  totalement diff rente. S'appuyant sur la sacrosainte ind pendance des entreprises, la FNCA a juste donn  des chiffres de suivi des ouvertures d'agences (un grand maximum), des fermetures, des malades ou des cas contacts. Aucun dialogue permettant par exemple d'utiliser au maximum les possibilit s de t l travail, bien au contraire.

Pas un mot sur une  ventuelle reconnaissance des salari s ayant travaill  pendant les 2 confinements, les seuls r ponses ont  t  « non   une prime PEPA compl mentaire » (nous avons re u 700   en d but d'ann e et le plafond a  t  port    2000  ) et en Comit  de Groupe,   la m me question P Brassac a r pondu « votre reconnaissance est la fiert  de travailler dans un grand groupe solide qui a su continuer de servir les clients et les territoires pendant la p riode »... comme le dis le dicton populaire "cela nous fait une belle jambe".

Pendant la p riode, les n gociations nationales ont continu  avec notamment la r cente signature du dialogue social de branche qui nous donnera quelques simplifications et un peu de moyens suppl mentaires   partir de la fin de l'ann e 2021.

Les prochaines n gociations seront les NAO (N gociations Annuelles Obligatoires) concernant essentiellement les salaires en janvier.

Si les dividendes CASA continuent   ne pas  tre vers s (r ponse de la BCE le 10 d cembre a priori), nous aurons non seulement   g rer une  ventuelle augmentation de la grille des salaires mais aussi   discuter du risque de baisse du pouvoir d'achat de nos coll gues avec la baisse des r sultats et donc de l'Int ressement.

Nous venons d'apprendre que le 11 d cembre une "annonce" devrait  tre faite aux CSE, aux Conseils d'Administrations et aux Permanents Nationaux...qu'en sera-t-il ?

Sur un tout autre sujet, m me pendant les confinements, notre Union Syndicale continue   progresser, que ce soit dans les "institutions" du CA avec le r le de Secr taire de la Commission Paritaire de Concertation et celui de Secr taire Adjoint du Comit  de Groupe ainsi qu'en nombre d'adh rents (nous devrions atteindre en 2020 le plus grand nombre d'adh rents que notre Union n'ait jamais compt ). Nous citerons  galement que nous sommes la seule organisation   progresser en nombre de repr sentants au Comit  de Groupe (4 au lieu de 3 dont 1 cadre) et au Comit  Europ en (nous y faisons notre entr e).

Nous esp rons lors du d confinement pouvoir continuer   nous d velopper tant en interne (l  o  nous sommes d j  pr sents) qu'en externe (l  o  nous serons "demain").

Je profite de ces quelques lignes pour remercier les membres du Bureau National qui ont quitt  l'instance (Gilles, Fran ois, Laure, Dominique et Christian) et souhaiter la bienvenue aux "petits nouveaux" (Carole, Alexandre, Pierre-Alban, Fabrice et Aur lien) qui ont  t   lus en novembre. Je remercie  galement les copines et les copains du BN qui se sont mobilis s   mes c t s pendant les nombreuses audios, visios, n gos pendant ou entre les "confinements".

Enfin et surtout je vous souhaite au nom du Bureau National, du Conseil National et de l'ensemble des syndicats et sections de SUDCAM de bonnes f tes de fin d'ann e et surtout de rester toutes et tous en bonne sant  ■

Jean-Yves SALVAT

Le comité de groupe nouveau vient d'arriver !

L'instance qui réunit les dirigeants d'en haut avec les représentants d'en bas et du milieu des entités du groupe Crédit Agricole vient d'être renouvelée. De fait, une nouvelle équipe représente SUD. Certes, on a fait du neuf avec pas mal de vieux, mais bon ! il paraît qu'il faut travailler plus longtemps ! Alors voici vos représentants :

Notre secrétaire général en chef : Jean Yves Salvat en tant que représentant du plus beau syndicat.

Le Normand Denis Marion débarque en tant que secrétaire adjoint du bureau du comité de groupe.

Monseigneur Jean luc Mear le Finistérien, vénérable trésorier, intègre la commission RSE avant de créer la section sportive cyclisme du comité de groupe

Princesse Sandra Delarocca, toute nouvelle dans l'instance et venant de LCL

L'Ariégeois Aquitain, Richard Géraud, qui intègre la commission économique parce qu'il est passé par Harvard lors de vacances aux USA.

La première réunion en nouvelle configuration fut organisée le 17 novembre 2020, en visio eu égard aux conditions sanitaires. Faute d'être cathodique elle fut plutôt chaotique. Une bande de hackers trainant par-là, se sont mis à rendre les communications difficiles, brouillées, pour certains inaudibles, pour d'autres impossibles.

45 minutes d'attente avant de démarrer. 45 minutes de masse salariale de hauts dirigeants à rien branler, ça fait cher la branlette.

Considération oblige, M BRASSAC a commencé sa prestation, tant pis pour les exclus, après tout ce ne sont qu'une bande de syndicalistes.

Le message a le mérite d'être clair et limpide « Dans la tempête, on pense d'abord à sauver le navire » et « Le juste retour de vos efforts, c'est d'être encore là ! ».

Pour autant nous avons relevé quelques affirmations de M BRAS-

SAC qui nous apparaissent utiles pour appuyer vos négociations locales.

« Il y aura un accroissement des provisions mais ça ne devrait pas changer le coût du risque pour les banques en général et pour nous en particulier. »

« Pour le groupe CA, avec 17 % de solvabilité (TIER 1), les autorités prudentielles ne devraient rien déclarer du tout ! Nous sommes 2 fois la référence du régulateur (8,9 % de fonds propres). Les CR sont au-dessus de 20 % d'ailleurs la question des fonds propres de CR ne se pose pas tellement leurs fonds propres sont élevés. Nous avons des marges de dizaines de milliards d'euros de perte en fonds propres. Il y a un matelas qui devrait suffire. En plus, les banques ont fait des provisions. A cet instant, il y a 20 Milliards de provisions chez Crédit Agricole (½ CASA, ½ Caisses Régionales). »

« L'exercice 2020 devrait donner lieu à un résultat positif important pour le Groupe CA bien qu'en baisse. Le Groupe CA a de telles marges au même titre que tout le système bancaire en général que s'il y a un problème en France un jour, il ne viendra pas de nous. »

« Nous avons largement la capacité de verser nos dividendes mais nous n'avons pas le droit. »

Ensuite M. le Directeur général s'en est allé avant la fin des sujets à aborder en séance laissant le soin à ses sous-fifres de continuer avec le peuple.

Les hauts dignitaires de l'assemblée, pour le coup 100% digitale, se sont éclipsés au fur et à mesure en fonction (nous supposons) de leur niveau hiérarchique ou de l'intérêt qu'ils portaient à alimenter le dialogue social, faut comprendre, on ne peut pas être 100% partout.

A propos de digital, la stratégie informatique fut abordée.

Quelques tranches de visio pour éclaircir le sujet :

M MAZOYER : « C'est un budget de 3,75 M d'€ (M = milliards pour ceux qui doutaient) »

« Nous ne sommes pas là pour faire des économies mais de l'optimisation »

« Il y a un problème de gouvernance et aussi un souci de transparence dans les factures. »

Les projets Tokyo et Bruxelles voient leurs trajectoires modifiées avec un souci « d'optimisation ». Bref ce n'est pas 100% au point.

Voilà voilà !



Même pas mal !

Crise sanitaire, crise économique, crise de conscience, crise de partout et pourtant le groupe Crédit Agricole ne risque qu'une crise de goutte, tellement il est bien portant.

Camarades ! Je viens vous porter la bonne parole de nos dirigeants, entendues en réunion économique du comité de groupe :

Je cite en vrac et de manière morcelée mais symptomatique

« Si le monde bancaire français était un iceberg, le CA serait au sommet et pour peu que l'iceberg fonde, nous resterions encore en altitude tellement nos fondamentaux sont **EXTRÊMEMENT SOLIDES**

- ★ 6,5 points d'écart sur les exigences BCE
- ★ Des liquidités en hausses
- ★ Et des niveaux de capitaux et de rentabilité extrêmement élevés »

Les choix stratégiques peuvent donc être maintenus

Celui de démanteler le switch va continuer afin que Casa puisse se débarrasser de ses/ces capitaux excédentaires

Cerise sur le gâteau, : « Casa va **TOUT FAIRE** pour distribuer des dividendes. On se bat pour ça. »

Oui, nos dirigeants toujours prêts à mettre en avant leur extrême compassion pour avoir garanti les salaires grâce à un accord de branche signé par des syndicats responsables (eux !) sont en extrême désarroi de ne pouvoir distribuer de dividendes, bloqués par des recommandations appuyées de la BCE.

Leur imagination va bon train, leur énergie est mobilisée, mais pour sûr, à moins de rebondissements viraux conséquents, Casa va se débrouiller pour verser des dividendes après la date fatidique d'octobre, quitte à organiser une AG extraordinaire pour des dividendes extraordinaires.

Alors Camarades !

Quand une entreprise va si bien pour qu'elle tienne à distribuer du pognon quoi qu'il en coûte, elle n'a pas à se poser la question sur le maintien des salaires aux employés et n'a surtout pas besoin d'utiliser un chantage sur ce point afin de pouvoir agir à souhait sur le curseur des congés de ses troupes.

A faire valoir pour ce que de droit.

La nouvelle commission juridique est arrivée !

Après le regretté départ volontaire de notre vendéen de cœur et ex président de cette commission, il a fallu s'organiser. Voici donc les membres de la commission juridique :

- Sabine KELLER (Côtes d'Armor)
- Mélanie BOURNEAU (Atlantique Vendée)
- Stéphanie PAPON (Centre France)
- Yannick DUBOIS (Alpes Provence)
- Christophe CHOISY (Normandie)
- Pierre-Alban COVAREL (Normandie) et président en chef.

Comment les contacter pour une question juridico juridique : juridiquesudcam@gmail.com

C'est tout pour le moment.



Le Danemark veut taxer les banques et les plus riches pour financer sa réforme des retraites

Pour financer les 400 millions d'euros nécessaires à la prochaine réforme des retraites, le gouvernement danois a prévu d'augmenter les taxes pour les hauts revenus, les banques et les fonds de pension.

Cette mesure était une promesse de campagne de la Première ministre danoise, Mette Frederiksen. Dès 2022, les Danois qui travaillent depuis longtemps et qui ont fait des travaux jugés difficiles tout au long de leur vie professionnelle, pourront bénéficier d'une retraite anticipée. Cela concerne près de 38 000 personnes.

Le coût de ce nouveau dispositif est évalué à 3,1 milliards de couronnes, soit 400 millions d'euros. Pour rassembler cette somme, la Première ministre a décidé de taxer d'abord les banques, les fonds de pension et les investisseurs les plus fortunés du pays, rapporte l'agence de presse Bloomberg. Les impôts pourraient être augmentés pour les hauts revenus dès 2023.

Critique des financiers

La mesure doit encore convaincre le Parlement, majoritairement de gauche. « *Je ne peux pas imaginer que cette mesure n'obtienne pas la majorité au Parlement* » a déclaré Mette Frederiksen lors d'une conférence de presse.

Plusieurs personnalités du milieu financier danois ont critiqué cette mesure. Ulrik Nodgaard, le directeur de Finans Danmark a assuré qu'elle « *rend plus difficile le soutien à la croissance et à l'emploi pour le secteur financier* ».

Dingue !

Je ne sais pas vous, mais ce deuxième confinement (bien que légèrement moins restrictif) commence à me taper sur le système. Les réunions syndicales en Webex, les Audios en agence, les Facetime et autres What's app avec les copains ont eu raison de moi. Sans parler du gel hydroalcoolique, des masques et de la fameuse distanciation sociale qui m'ont fait peu à peu tomber dans une certaine folie.

Ainsi, cette nuit, j'ai cauchemardé. J'ai refait tout le fil de ma vie dans un monde totalement confiné.

Nourrisson, j'étais nourri au biberon que ma mère faisait passer au travers d'une vitre en plexiglass qui servait de mur pour dessiner les contours de ma chambre. De mes parents, je ne connaissais que le haut du visage et le son de la voix. Mes frères et sœurs, mes grands-parents m'étaient présentés un à un derrière cette vitre sans que je

puisse les serrer dans mes bras. Horrible. Quand enfin j'ai atteint l'âge d'aller à l'école, cela n'a été que pour rencontrer un énième écran où j'ai découvert le visage toujours masqué de mes camarades de classe ou de mon Institutrice.

Impossible quelques années plus tard d'avoir une jeunesse normale, celle où vous faites les 400 coups avec vos amis, celle où vous découvrez les plaisirs de la vie. Je restais prisonnier de ce monde totalement aseptisé, privé des plaisirs de la vie. Pas de boisson alcoolisée, pas de substances illicites, pas de plaisir de la "chaire" rien ne m'était accordé dans une période de la vie qui nécessite pourtant de se faire ses propres expériences pour forger son caractère d'adulte en devenir.

Dans cet horrible cauchemar, après avoir obtenu brillamment un télétravail, ma femme avait été choisie par une application, censée être mieux placée que moi pour déterminer qu'il s'agissait la bonne personne. Et puis nous sommes devenus tous deux parents...lorsqu'Amazon m'a envoyé mes deux filles par colis. Je découvrais ainsi leurs deux têtes de chipie me souriant en débarrant le carton. Dingue ! C'est peut-être parce que cette dernière image ne me semblait pas crédible que je me suis enfin réveillé. Il était temps...

Retour à la réalité et finalement en me levant ce matin-là, j'avais beaucoup plus d'espoir que la veille. Les journaux du jour faisaient référence aux premiers vaccins contre la Covid 19. Peut-être le début de la fin de cette maudite période. Peut-être le début d'une possibilité pour moi, pour nous camarades de SUDCAM d'agir dans nos vies syndicales pour que ce cauchemar ne devienne jamais réalité et que l'homme avec un grand H reste au cœur de nos préoccupations et réflexions. A bon entendeur !

CAUCHEMAR

J'AI RÊVÉ QUE J'ÉTAIS
DE GAUCHE
SA FAIT MAL?



Nord Midi Pyrénées se rebiffe

Alors que notre direction souhaite encore investir dans INFORSUD, sur le projet WEBANK, sur la SACAM IMMOBILIER, sur les HARAS et AÉROPORT de Rodez, elle nous alerte en même temps, sur les incertitudes pesant sur les résultats de notre CR pour l'année 2020 et notamment sur le risque d'une forte diminution du montant de l'Intéressement et de la Participation, pour aboutir peut-être à un niveau proche de ZÉRO.

En réaction les élus SUD CAM, accompagnés par le SNECA et la CGT, ont décidé de quitter la réunion du CSE du 18 novembre 2020 afin d'interpeller la direction sur cette problématique.

Seule la CFDT ne s'est pas jointe à ce mouvement, dommage !

Nous avons demandé à la direction de se positionner le plus rapidement possible sur le montant de l'Intéressement et de la Participation pour cette année 2020

Le lendemain, après divers échanges sur la communication qui a été faite au sujet d'un éventuel "non versement" de la prime d'Intéressement et la nécessité de ne parler que de ce sujet, la direction ne s'est toujours pas positionnée.

La priorité pour SUD reste la rémunération, le pouvoir d'achat, l'Intéressement, la Participation et le bien-être au travail. SUD souhaite que pour 2020, à travail égal la rémunération soit égale.

La Direction refuse toujours (fin novembre 2020) de nous avancer des chiffres.

Concernant SUD nous avons fait remarquer qu'il y a une incohérence entre les investissements prévus par la CR et l'annonce aux salariés du non versement de l'Intéressement et la Participation. (Pour information, Mr BRASSAC directeur général CASA, s'est quand même doublé son salaire sur 2017 à 2020 passant de 1,2 Millions à 2,4 Millions d'euros par an).

Pour l'instant les 4 organisations se sont mises d'accord et vont donc œuvrer pour qu'il n'y ait pas de baisse de rémunération, donc de pouvoir d'achat.

Nous avons également un gros désaccord avec la direction sur le télétravail. En effet, les RH estiment que le télétravail en agence n'est pratiquement pas possible car seul 10% du travail peut être fait à la maison. Très tatillon sur les mots, ils parlent de travail à distance plutôt que du télétravail.

Nous ne nous interdisons pas de faire intervenir l'inspecteur du travail, seul moyen pour faire entendre raison à la direction.

Le télétravail annoncé par le gouvernement correspond à son travail bureau qui peut se faire à 100 % à la maison. La direction parle d'aménagement de poste concernant les métiers de la banque soit sur quelques jours soit à voir au cas par cas.

Seules 28 agences ont voulu garder la table et le plexiglas.

Pour les sièges les managers doivent faire parvenir à la direction le nombre de personnes dans leur service pouvant faire du travail déplacé.

Priorité travail à distance aux personnes vulnérables listées dans le nouveau décret du gouvernement en date du 11.11.2020 en se faisant connaître auprès de son médecin du travail référent de son département et ensuite de son manager et des RJH.

Selon également la disponibilité des ordinateurs portables qui ont été commandés mais les RH ne savent pas nous dire quand on les recevra.

Ça se passe comme ça au nord du SUD

Ils ne l'emportent pas au paradis

Le Danemark a décidé de conditionner ses aides économiques d'urgence à deux critères : les entreprises bénéficiaires ne devront pas distribuer de dividendes pendant deux ans et elles ne doivent pas être immatriculées dans un des paradis fiscaux de la liste européenne. Une première mondiale, dans la litanie des plans d'urgence déployés depuis le début de la crise.

Paradis fiscaux

Suivant l'exemple du Danemark et de la Pologne, qui avaient déjà adopté cette stratégie, Bruno Le Maire a annoncé sur France Info, le 23 avril, que la France n'accorderait pas d'aides permettant de faire face à la crise aux sociétés basées ou ayant des filiales dans les paradis fiscaux. Le ministre de l'Économie rappelle aussi que si elles bénéficient des aides de l'État, les entreprises ne doivent pas verser de dividendes, ni racheter des actions.

Banques, banques chéries

Le gouvernement aime les banques !

L'examen de la loi sur l'état d'urgence sanitaire en a de nouveau apporté la preuve. Dans la nuit du 7 au 8 mai, il a tout simplement fait supprimer par l'Assemblée nationale – et ses députés godillots – un amendement adopté par le Sénat la veille, qui prévoyait de protéger « les ménages fragiles des frais et commissions pour incidents bancaires ». Quand on aime, on ne compte pas.

home working

Le Télétravail est le sujet du moment, véritable changement de paradigme dans notre manière d'envisager le travail, au même titre que les 35 heures, celui-ci va bousculer nos organisations de travail. Largement utilisé depuis mars 2020, dans les circonstances exceptionnelles dictées par la pandémie de la Covid-19, il s'est agi d'un télétravail "exceptionnel", dont les conditions de mise en œuvre n'étaient pas comparables au télétravail dans le cadre de l'activité normale de l'entreprise. Mais qu'en est-il de la mise en place en "mode habituel" ?

Quelle organisation du travail ?

Le télétravailleur gère l'organisation de son temps de travail dans le cadre de la législation, des conventions collectives, d'un accord et des règles propres à l'entreprise. La charge de travail, les normes de production et les critères de résultats exigés du télétravailleur doivent être équivalents à ceux des salariés en situation comparable travaillant dans les locaux de l'entreprise.

Les critères retenus doivent notamment permettre au télétravailleur de respecter la législation relative à la durée du travail (durée maximale du travail, temps de repos...). Sur ce point, il appartient à l'employeur de veiller au respect de la réglementation sur le temps de travail, notamment en s'assurant de la fiabilité du système de décompte des heures supplémentaires, droit à la déconnexion, même si le salarié gère librement ses horaires de travail.

Le télétravailleur doit pouvoir rencontrer régulièrement sa hiérarchie, ses collègues et avoir accès aux informations et aux activités sociales de l'entreprise. L'employeur est tenu de respecter la vie privée du télétravailleur. A cet effet, il fixe, en concertation avec le salarié, les plages horaires durant lesquelles il peut le contacter.

Si un moyen de surveillance est mis en place, il doit être pertinent et proportionnel à l'objectif poursuivi et le télétravailleur doit en être informé. La mise en place de tels moyens doit également faire l'objet d'une information et d'une consultation préalable du CSE.

Le télétravailleur bénéficie des mêmes entretiens professionnels que les autres salariés de l'entreprise. Il est soumis aux mêmes politiques d'évaluation que ces autres salariés.

Le télétravail est une forme d'organisation et/ou de réalisation du travail, utilisant les technologies de l'information dans le cadre d'un contrat de travail et dans laquelle un travail, qui aurait pu être réalisé dans les locaux de l'employeur, est effectué hors des locaux de l'entreprise de façon régulière. Le caractère régulier exigé par cette définition n'implique pas que le travail soit réalisé en totalité hors des locaux de l'entreprise. Le télétravailleur peut donc alterner des périodes de travail dans l'entreprise et des périodes hors de l'entreprise (dans un autre local ou à domicile).

Comment le télétravail est-il mis en place ?

Le télétravail peut faire partie des conditions d'embauche ou être mis en place, par la suite, par avenant au contrat de travail initial. Dans tous les cas, le télétravail revêt un caractère volontaire et réversible pour le-la salarié-e et pour l'employeur concernés.

Lorsque le télétravail fait partie des conditions d'embauche, le salarié peut ultérieurement postuler à tout emploi vacant, dans les locaux de l'entreprise et correspondant à sa qualification. Il bénéficie d'une priorité d'accès à ce poste.

Lorsqu'un salarié travaille déjà dans les locaux de l'entreprise, l'employeur ne peut l'obliger à passer au télétravail. Le refus du salarié ne peut être, en soi, un motif de rupture de son contrat de travail. De même, si un salarié exprime le désir d'opter pour le télétravail, l'employeur peut, après examen, accepter ou refuser cette demande. En cas d'accord pour passer au télétravail, une période d'adaptation est aménagée pendant laquelle chacune des parties peut mettre fin à cette forme d'organisation du travail moyennant un délai de prévenance. Le salarié retrouve alors un poste correspondant à sa qualification dans les locaux de l'entreprise. L'employeur et le salarié, à l'initiative de l'un ou de l'autre, peuvent convenir de mettre fin au télétravail et d'organiser le retour du salarié dans les locaux de l'entreprise. Les modalités de cette réversibilité sont établies par accord individuel et/ou collectif.

L'employeur doit fournir par écrit au télétravailleur l'ensemble des informations relatives aux conditions d'exécution du travail y compris les informations spécifiques à la pratique du télétravail telles que le rattachement hiérarchique, les modalités d'évaluation de la charge de travail, les modalités de compte rendu et de liaison avec l'entreprise, ainsi que celles relatives aux équipements, à leurs règles d'utilisation...

Quelle rémunération ?

Le salaire des télétravailleurs est fixé librement avec leur employeur. Comme pour les travailleurs sédentaires, il ne peut être inférieur au minimum prévu par les textes conventionnels s'appliquant dans l'entreprise (convention ou accord collectif de branche, professionnel ou d'entreprise). Aucun télétravailleur ne peut également être rémunéré à un niveau inférieur au Smic.

Quels droits ?

Les télétravailleurs bénéficient des mêmes droits et des mêmes avantages légaux et conventionnels que les salariés en situation comparable travaillant dans les locaux de l'entreprise.

Des accords spécifiques complémentaires collectifs et/ou individuels peuvent toutefois prévoir des dispositions tenant compte des particularités de ce mode d'organisation du travail.

Quels droits collectifs ?

Les télétravailleurs ont les mêmes droits que les salariés travaillant dans les locaux de l'entreprise en ce qui concerne notamment leurs relations avec les représentants du personnel et l'accès aux informations syndicales. Ils sont électeurs et éligibles aux élections des représentants du personnel. Ils font partie de l'effectif de l'entreprise.

L'établissement auquel le télétravailleur est rattaché afin d'exercer ses droits collectifs doit être précisé dans le document fourni par l'employeur au moment de la mise en place du télétravail.

Quels équipements de travail ?

L'employeur fournit, installe et entretient les équipements nécessaires au télétravailleur. Il a l'obligation en charge les coûts directement engendrés par ce travail (communications téléphoniques, réparations...) et doit également fournir au télétravailleur un service approprié d'appui technique. L'employeur n'a plus l'obligation de fournir la connexion internet ainsi que l'équipement matériel type, bureau, chaise adapté ou écran qui faciliterai le travail du salarié. Le

télétravailleur, quant à lui, doit prendre soin des équipements qui lui sont confiés et aviser immédiatement l'entreprise en cas de panne ou de mauvais fonctionnement de ceux-ci. Il doit se conformer aux règles relatives à la protection des données utilisées et traitées à des fins professionnelles et aux restrictions à l'usage des équipements ou outils informatiques (Internet en particulier) exigées par l'employeur. Il est également tenu de respecter et d'appliquer les politiques de l'entreprise en matière de santé et de sécurité, en particulier les règles relatives à l'utilisation des écrans de visualisation que l'employeur lui impose.

Afin de vérifier la bonne application des dispositions applicables en matière de santé et de sécurité au travail, l'employeur, le CSE ainsi que les autorités administratives compétentes ont accès au lieu de télétravail. En cas de travail à domicile, l'accès est subordonné à une notification à l'intéressé-e qui doit préalablement donner son accord, et peut donc refuser.

Quelle formation ?

Les télétravailleurs ont le même accès à la formation et aux possibilités de déroulement de carrière que les salariés en situation comparable qui travaillent dans les locaux de l'entreprise. Ils reçoivent en outre une formation appropriée sur les équipements techniques à leur disposition et sur les caractéristiques de cette forme d'organisation du travail.

Lors des négociations nous pouvons identifier quelques thèmes indispensables :

- La base du volontariat est primordiale ;
- Temps de travail ;
- Critère d'ancienneté dans l'entreprise et d'ancienneté sur le poste ;
- Temps partiel : ne doivent pas être exclus du dispositif ;
- Nature du travail à effectuer
- Prévoir un délai de réponse du manager à la demande de télétravail

du salarié. En cas de refus une réponse motivée devra être formulée ;

- Prévoir une commission paritaire en cas de contestation de l'application de l'accord ;
- Dispositions spécifiques pour les personnes en situation de handicap, ayant des contraintes médicales et les femmes enceintes ;
- Dispositifs spécifiques pour les aléas climatiques, pollution, ainsi que les jours de mouvements sociaux (perturbations des transports en communs ...) ;
- Nombre de jours et report possible ;
- Prévoir une formation des managers ;
- Mesures d'accompagnement et de sensibilisation des salariés au télétravail ;
- Lieu de télétravail : domicile, espace co-working, autre résidence déclarée ;
- La prise en charge des frais professionnels ;
- Salariés locataires : respect des lois en vigueur ;
- Obligation d'une extension d'assurance habitation pour le télétravail ;
- Indemnisation des frais liés au télétravail ;
- Moyens matériels mis à dispositions par l'employeur ;
- Accident du travail ;
- Bilan régulier ;

Nous le savons le sujet est vaste, il aura un impact sur notre vie de travail, notre vie privée, l'environnement et les transports.

Bien sûr, la mise en oeuvre du télétravail en cas de circonstances exceptionnelles type pandémie ou de force majeure fera l'objet d'un pavé tout aussi important dans l'accord national interprofessionnel.

Quelle articulation peut-il y avoir entre action syndicale, question sociale et lutte contre les discriminations raciales ?

LES utopiques CAHIER DE RÉFLEXIONS
NUMÉRO 4 - DÉ 2018



SYL-EPSE

Solidaires

C'est la question centrale à laquelle cette huitième livraison des Utopiques sera pour l'essentiel consacrée. Les débats au sein du mouvement social sont ces dernières années particulièrement vifs au sujet de l'antiracisme, et plusieurs épisodes récents sont venus nous le rappeler. Nous faisons le pari qu'il est possible d'avoir un débat argumenté dès lors qu'il s'appuie sur des expériences concrètes. C'est sous ce prisme que nous avons choisi de traiter cette question du lien, nécessaire, entre antiracisme, syndicalisme et question sociale, au travers de témoignages et d'analyses. Ainsi, nous reviendrons sur des exemples de luttes où il s'est matérialisé dans l'action collective : qu'il s'agisse des grèves chez Talbot à Poissy en 1984 à celles des travailleurs et travailleuses sans-papiers des années 1980 à 2000. Nous verrons également comment des équipes syndicales arrivent à mener des campagnes de longue haleine, comme celle pour la réparation du travail forcé, impulsée suite aux mobilisations des personnels antillais-es, guyanais-es, réunionnais-es des PTT notamment. Comment la formation syndicale peut se saisir des enjeux d'égalité et de lutte contre les discriminations racistes.

Mais nous parlerons aussi des luttes contre les violences policières, en donnant la parole aux premier-es concerné-es. Les différentes expressions et interprétations de la laïcité seront également discutées dans ce numéro, tout comme sera interrogée la question du « racisme d'État ».



BPCE VEUT UBERISER NOS EMPLOIS !

Obsédée par la maximisation des profits, la main de fer de BPCE va encore frapper de plein fouet les salarié-es.

Si BPCE a traversé “avec succès” les crises financières de 2008 et 2011, il n’en reste pas moins que les Caisses d’Epargne sortent du lot par rapport aux autres banques mutualistes avec 400 fermetures d’agences sur la période (-9,5 % pour atteindre les 3 809 agences fin 2018).

Quand la politique sociale, les conditions de travail et l’emploi sont dévolus uniquement à l’augmentation des profits à court terme, alors les règles du jeu qui sont imposées aux salarié-es sont en adéquation avec cet objectif. Et si cela se fait souvent au détriment d’un travail bien fait et de la pérennité de l’entreprise, comme souvent, les pollueurs ne seront pas les payeurs.

Aujourd’hui, après la fermeture de centaines d’agences et la suppression depuis 2014 de milliers d’emplois, les technocrates qui nous dirigent ont inventé une nouvelle arme de destruction d’emplois :

Le “Conseiller Indépendant Local”, véritable tsunami économique qui doit permettre à nos banques mutualistes de glisser subrepticement du salariat classique à des formes de travail plus précaires.

L’offensive des dirigeants contre les conquêtes sociales des salarié-es s’est accentuée ces dernières années. Sous prétexte de la révolution technologique et numérique, ils entendent maintenant utiliser l’entrepreneuriat pour tenter de nous ramener aux conditions de vie du travailleur indépendant du 19^{ème} siècle !

C’est la CEBPL qui lance les “hostilités” et décide pour les années à venir d’enrôler les personnels, de gré ou de force, dans cette “aventure” financière. Au détriment de notre santé, de la qualité “réelle” de notre travail et du respect des intérêts de nos client-es. Des éléments qui, dans le microcosme des prédateurs des directoires, ne comptent pas.

Ce statut est l’opportunité rêvée de s’offrir une force de travail privée de la protection des conventions collectives et du Code du travail, et de s’exonérer des cotisations sociales.

Derrière le discours bien rodé de la direction sur l’environnement contraignant qui la pousse à mettre en place leur projet de “Banquier et Entrepreneur”, il y a en réalité une exploitation capitaliste sauvage, libérée des garde-fous qu’impose encore le salariat.

Face aux attaques organisées et programmées contre les droits des salarié-es au profit de la rémunération du capital et des dirigeants, SUD-Solidaires a demandé la tenue d’un Comité de Groupe extraordinaire pour exiger de BPCE, la transparence complète sur les risques sociaux et économiques. Cette demande a été rejetée par L.MIGNON sous prétexte qu’il s’agit d’une initiative locale pourtant validée par BPCE.

Ne nous laissons pas ubériser sans mot dire.

**Prenons conscience des dangers inhérents à ce projet,
qui pourrait s’étendre rapidement à l’ensemble des Caisses d’épargne.**

Das Bank

La première banque allemande, a annoncé ce lundi 7 décembre 2020, qu’une partie de la rémunération de ses plus hauts dirigeants dépendra à partir de l’an prochain, d’objectifs de croissance dans le développement durable.

Cette pratique va toucher dans un premier temps les dix membres du directoire et sept hauts dirigeants de la banque, qui composent ensemble un “comité exécutif” du groupe.

Il est prévu ensuite que cette pratique, concernant la partie variable de la rémunération, soit étendue à d’autres étages du management.

En mai dernier, la banque s’est fixée d’atteindre d’ici 2025 un total de 200 milliards d’euros dans des projets durables, que ce soit via des financements pour la clientèle ou des placements opérés par sa division gestion d’actifs.

Elle se dit « convaincue qu’elle sera en mesure de dépasser » l’objectif d’étape fixé à 20 milliards d’euros en 2020, face à l’appétit grandissant des clients pour cette catégorie de financements.

« Notre ambition est de devenir un exemple pour le développement durable dans le secteur financier et de contribuer ainsi à une économie plus respectueuse de l’environnement, plus sociale et mieux gérée », a déclaré le führer de la Banque.

A n’en pas douter la rigueur allemande risque bien d’être un rendez-vous, car si on y réfléchit bien, ces hauts dirigeants voudront conserver durablement la hauteur de leurs rémunérations.

CE VIRUS qui venait du froid

C'est très salaud de ma part, mais on ne se refait pas. J'aime tant te faire souffrir, mon pauvre lecteur. Le coronavirus n'est jamais qu'un virus, et comme nous sommes très forts, aussi riches qu'ingénieux, nous allons (peut-être) le terrasser. La suite ? Elle s'appelle depuis des décennies dérèglement climatique. Et ça, crois-moi, c'est une toute autre histoire.

Le sais-tu ? Ce sol gelé que nous appelons pergélisol -ou à l'anglaise permafrost- cache dans sa panse autour de 1700 milliards de tonnes de carbone, soit deux fois ce que contient en ce moment l'atmosphère terrestre. Ne va pas imaginer qu'on ne le trouve qu'en des points isolés. Il couvre entre 40 et 50% du Canada, presque autant de la Russie, 80% de l'Alaska, 90% du Groenland. Or il fond, pardi, puisque tout fond. Certains travaux du Giec estiment qu'il pourrait perdre jusqu'à 70% de sa surface d'ici à 2100, et franchement, il vaudra mieux alors ne plus être de ce monde.

Mais nous n'y sommes pas. D'ores et déjà, des questions gravissimes se posent, à commencer par celle-ci, très en phase avec le confinement général : les virus contenus dans la glace finiront-ils dans nos poumons ? Certes, cela fait dystopie -l'envers sombre d'une utopie heureuse-, mais ne sommes-nous pas déjà en plein dedans ? Place à deux chercheurs valeureux, Chantal Abergel et Jean-Michel Claverie. En 2014, ils découvrent un spécimen viable d'un virus inconnu qui sera nommé Pithovirus sibericum. Il contient 450 gènes, contre une dizaine pour le VIH du sida. Et il était planqué depuis trente mille ans dans un bloc de glace du permafrost sibérien. L'année suivante, les mêmes découvrent Mollivirus sibericum dans les mêmes conditions, et lui aussi est viable. Commentaire général, à l'époque, du CNRS, leur employeur : « Cette découverte, qui suggère que les virus géants ne sont pas rares et sont très diversifiés, prouve aussi que la capacité des virus à survivre dans le permafrost sur de très longues périodes n'est pas limitée à un type particulier de virus. »

Mais tout le reste demeure inconnu. En théorie, quantité de pathogènes pourraient être mis en circulation. Certains éradiqués sur terre, comme la variole ou la maladie du charbon -anthrax-, et d'autres remontant à des époques comme celle de Neandertal, contre lesquels nous n'aurions plus aucun anticorps. Pensons ensemble, avec ravissement, aux compagnies pétrolières et gazières, ainsi qu'aux États bien sûr, qui se jettent sur le fond de l'Arctique ou des régions déjà

réchauffées grâce au dérèglement à l'assaut de nouvelles ressources. Une bien belle perspective de désastre.

Ajoutons, mais ce n'est presque rien en comparaison, que le dérèglement en cours fait remonter au Nord -dans notre petit chez nous- des moustiques, et d'autres espèces porteuses de maladies jusqu'ici inconnues en France.

Un avis qui en vaut bien un autre : tout doit être fait pour enrayer le processus en cours. Il est bien trop tard pour empêcher de grandes catastrophes climatiques. Elles auront lieu. Mais on peut unir les forces chancelantes de la société pour diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre en trois ans. C'est impossible ? Alors cela voudra dire que, massivement, les humains de ce pays préfèrent changer de bagnole et se payer des joujoux à gogo plutôt que de donner une chance à leur descendance.

Nous voulons des Coquelicots !

Appel à la résistance pour l'interdiction de tous les pesticides

"Nous voulons des coquelicots!", dit le texte. "Nous ne reconnaissons plus notre pays. La nature y est défigurée, le tiers des oiseaux a disparu en quinze ans, la moitié des papillons en 20 ans, les abeilles et les pollinisateurs meurent... Non, nous ne voulons plus, à aucun prix. Nous exigeons protection. Nous exigeons de nos gouvernants l'interdiction de tous les pesticides".

Fabrice Nicolino est à l'origine de l'appel que vous pouvez signer sur : <https://nousvoulonsdescoquelicots.org/>

C'est impossible ? Le coronavirus démontre avec une certaine force qu'on peut arrêter un pays entier, et le monde. Pour une affaire autrement épouvantable qu'un virus qui laissera encore de la place à quelques milliards d'humains. Souriez, vous n'êtes pas encore filmés. Souriez, c'est le moment d'être très joyeux et d'envoyer aux oubliettes tous ceux - je préfère ne citer personne, car il faudrait les nommer tous - qui vous parleront encore de quelque sornette politicienne.

Il n'y a plus qu'un objectif acceptable : arrêter ensemble une machine qui a échappé au contrôle humain. Comme le disait notre ancêtre Gébé : on arrête tout, on réfléchit et c'est pas (du tout) triste. L'an 01, c'est celui du coronavirus. •

FABRICE NICOLINO

Qui est l'auteur de cet article ?

Nicolino, vieux briscard. Il n'est pas écolo, car ce mot flemmard et mollasson lui donne envie de vomir. Il n'est pas écologiste, car il faudrait partager avec Jean-Vincent Placé de Dany Cohn-Bendit. Il cherche un mot nouveau qui dirait enfin une vérité approximative sur le monde réel. Depuis des dizaines d'années, il écrit sur la crise climatique - premier papier en février 1989 -, l'effondrement de la biodiversité, la raréfaction de l'eau disponible. Souhaite la destruction de l'industrie transnationale, et peut-être bien celle de l'industrie tout court. Rêve d'une révolution intellectuelle, culturelle et morale qui seule permettrait de réorienter radicalement les activités humaines. Ne vote pas.



Que le COVID soit de l'avarice et des avaricieux !

Avec mon épouse, nous louons plein centre-ville, un local commercial, qui au départ n'était qu'un No man's land, mais que nous avons reconstruit, réaménagé, bichonné et qui a permis à Madame d'exercer sa nouvelle activité. Forcément, avec la crise sanitaire, obligation de fermer boutique et d'attendre patiemment que le virus frivole s'étiolle. Normal, cela a été le lot de tous ceux qui ne sont pas "essentiels" à la survie de l'économie de notre beau pays, comme les politiques et tous les métiers qui finissent en "ique" (pas facile à trouver), comme les banquiers, les policiers, les infirmiers, les charcutiers...ha ! non tiens ! pas les charcutiers, c'est bizarre ça fini par "ier" pourtant, mais bref ! Je ne vais pas tous les énumérer et encore moins les rémunérer.

Nos dirigeants officiels ont donc pris des mesures sanitaires, économiques et ont annoncé de multiples mesures dont quelques-unes concernant les beaux baux. Comme tout était limpide, les polémiques ont surgi et chacun y est allé de sa version quant à la compréhension des choses.

Nos espoirs de voir un geste de solidarité fait par notre bailleur privé fut venu subitement lorsque nous avons appris que tel commerçant et tel autre, avaient été soulagés d'un mois de location par leur propriétaire. Encouragés par cet étonnant élan de solidarité unilatéral, nous avons par un courrier aux accents forts sympathiques, demandé à notre Thénardier, arguant du fait que nous subissions une chute remarquable de notre chiffre d'affaire dans ce contexte si particulier, s'il pouvait faire un geste, le cas échéant retarder l'échéance, sans que cela nuise à son train de vie, dans la mesure du possible, si ça ne le froissait pas trop, sans faire manquer quoi que ce soit à sa morue, son épouse.

La réponse fut explicite, en guise de solidarité et attendu des conditions particulières de la crise sanitaire, il convenait de nous rappeler que nous n'aurions pas d'intérêt de retard si nous différions nos paiements (la loi oblige), qu'il n'était point question qu'un mois de loyer lui échappe et que pile poil, l'indice ayant augmenté, nous aurions un peu plus à régler chaque mois. Notre ami est avocat à la cour et a argumenté sa prose avec la question suivante : si notre chiffre d'affaire augmentait, aurions-nous le réflexe d'abonder en proportion à son loyer ? Et ce n'est pas une blague.

Nous lui avons donc réglé notre dû avec l'augmentation, agrémenté d'un mot très courtois sur lequel nous notions pour le paraphraser, que les fabuleuses plus-values de ses immeubles (hors travaux effectués sur nos deniers) n'avaient pas précipité en lui un réflexe d'en faire bénéficier ses locataires par une baisse de loyer. En plus d'être avocat, Monsieur détient une bonne partie du centre-ville, (récemment rénové), pharmacie, cabinet de kiné, appartements, coiffeur..... c'est certainement la plus grosse fortune du bled. Et c'est ça qu'on avait oublié !

Les bailleurs qui ont fait un geste sont des petits proprios. Non non, Je ne caricature pas, c'est bien le constat que nous avons pu faire en discutant avec les confrères. Certes : constat local n'est pas constat global. Peut-être avons-nous le seul Harpagon de France et de Navarre. Allez savoir ! Mais il me tenait à cœur de raconter ce vécu, d'autant que notre rentier fait localement appel à la solidarité de ses concitoyens, à coup de tracts et de banderoles, pour empêcher la tenue du marché du samedi, qui nuit gravement à son environnement immédiat.

Vous l'avez compris, pour sûr, il aura notre soutien déféquatible.

Nou pépa aksepté sa !

Profitant de la crise sanitaire, la direction du Crédit Agricole de Guadeloupe a décidé de dénoncer l'accord sur les 35 heures en prétextant que les 35 heures n'étaient plus adaptées à notre environnement bancaire !

Cette direction, dont les crânes ne supportent apparemment pas le soleil des îles, ose tout, c'est à ça qu'on la reconnaît. Quid de la mobilisation extraordinaire de tous les salariés pendant la période COVID ? Faut croire que là-bas, les salariés sont en vacances perpétuelles et surtout que les résultats tombent du ciel.

En attendant que ce vent de folie arrive sur nos côtes, nous déclarons que nous sommes Guadeloupéens (même si on commence à se les geler) et comme il savent dire et faire : « Konba la ka kontinyé »



Allo maman bio bio !

A une époque, notre directeur général du crédit à bricoles était très fier d'avoir obtenu une norme AFNOR dont je ne me rappelle plus la teneur, mais dont tout le monde aujourd'hui s'en bat les... samba là là, sans bas résille, s'en bastille et cent pastilles, bref ! beaucoup d'énergie dépensée pour un zéro absolu d'efficacité et d'utilité et si les physiiciens prétendent que le zéro absolu est inatteignable, c'est qu'ils ne se plongent pas dans l'univers de la banque-assurance.

Longtemps j'ai cru tel un niais de service, un con sommateur basique, un pinpin moyen, que les labels et les normes garantissaient des valeurs intrinsèques. Pourtant peu enclin à la théorie du complot, j'ai rapidement compris qu'ils garantissaient surtout la cosmétique des ventes et le clin d'œil complice censé nous rassurer. Malgré tout, j'avais gardé confiance au label Bio. Oui, je me sers beaucoup en bio. J'imagine ainsi collaborer au développement durable, à l'arrêt des pesticides, au juste prix pour les producteurs, au local, au bien être des légumes qui ne sont pas assassinés dans des abattoirs aux méthodes outrageantes.

Attention ! je ne me cache pas, je mange aussi de la viande. De la rouge, de la blanche, de toutes sortes et je bouffe aussi certains mollusques vivants, avec un plaisir proportionnel à la qualité des produits et à la valeur ajoutée de leur préparation. Je reste un primate primaire sauvage omnivore et gourmet gourmand. Je sais que je devrai "faire attention", car le surpoids se paye un jour, mais au moins, j'essaye d'être vigilant sur la qualité de la gamelle, afin d'éviter les additifs capitalistes et les poisons dispersés de ci de là, cahin canelé comme en dit en Bordelais.

Le bio des supermarchés m'a laissé comme un gout d'arnaque, donc je me suis recentré exclusivement sur le bio des magasins bio, estampillés bio, avec AB en vitrine et des photos de vaches sur lesquelles on voit bien qu'elles sont contentes et joviales, marguerite sur l'oreille, tout en faisant un clin d'œil. Sans déconner, si la vache fait un clin d'œil, c'est qu'elle est contente non ? Vous en trouverez-vous des vaches malades ou mal traitées capable de faire un clin d'œil ! ça n'existe pas !

Bon ! Voilà t'y pas que ce mois de juin, j'apprends que le conseil européen agricole envisage d'assouplir les normes et même d'autoriser, dans certains cas, la présence de pesticides dans les productions issues de l'agriculture biologique, à croire qu'il existe un pesticide chimique bio.

La qualité du label bio qui avait déjà été rogné en faveur des tiroirs caisses des supermarchés, risque bien de devenir un artifice de plus. Il est vrai que la filière est en plein boom et que son chiffre d'affaire progresse de manière inversement proportionnelle au commerce de base. Quand le pognon s'échappe, lobbys et dirigeants font tout pour le rediriger vers la caste dont la destinée est de vivre au crochet des autres, "quoi qu'il en coûte".

Nos ministres de l'agriculture européens, doivent donc « définir les modes de production, de transformation, de conservation et de commercialisation dans toute l'Europe », à partir de nouveautés qui menacent sérieusement les standards de qualité de l'agriculture biologique.

Ce nouveau projet de règlement prévoit notamment que les productions contaminées par des pesticides ne seront plus forcément déclassées du label bio, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui.

Chaque Etat pourra décider de ce seuil. En conséquence, certains

produits contenant des pesticides pourront être vendus en présentant le label bio, en vertu du principe de la libre circulation des marchandises en Europe. A quand la libre circulation des baffes aux cons de politicards malfaisants ?

Nos éminents pestiférants du conseil européens prévoient également un assouplissement des contrôles qualité dans les exploitations bio. Des contrôles qui ont pourtant pour objectif de vérifier le cahier des charges exigé pour bénéficier du label chéri AB. Actuellement, ils ont lieu deux fois par an : une fois de manière inopinée, et une seconde fois sur rendez-vous. Le nouveau règlement prévoit que ces contrôles n'auront lieu qu'une fois tous les 24 mois, après un apéro bien arrosé de produits bourrés de perturbateurs endocriniens à foutre, car c'est toujours sympa un moment de convivialité avant de baisser tous les consommateurs de bio.



Alors voilà le topo, comme je ne crois plus au soulèvement général et au grand soir, je vais renouveler mon adhésion à Kokopéli, mon vendeur ariégeois de semences biologiques et reproductibles, pour pouvoir en planter dans la terre bien grasse du plus beau pays de l'univers. Je vais récupérer quelques bestiaux capables de faire des clins d'œil et les élever avec beaucoup d'amour, pour les manger plus tard aussi avec beaucoup d'amour et retrouver avec bonheur les goûts de mon enfance, comme celui du saucisson qui aurait du être remboursé par la sécu, du pain vénéré comme un baba au rhum, des pommes que nous préférons au chocolat et de l'eau de source dont la fraîcheur faisait perler de gouttelettes la cruche posée sur la table des festivités. C'est décidé, ma retraite à venir portera bien son nom et adieu produits standards estampillés à la con.

Camarades, dans ma grande générosité, tout voyageur plein de bonnes intentions sera le bienvenu, une part de soupe et de bon pain lui seront réservés.....Bon ! Reste encore à me trouver !

Tarzoon

Présentéisme !

La DARES (Direction de l'animation de la Recherche des Etudes et des Statistiques du Ministère du Travail) a publié une étude très intéressante sur le présentéisme dans son numéro DARES Analyses n°24 du mois d'août 2020. Et cela est d'autant plus intéressant que cet organisme n'est pas le plus révolutionnaire de la Terre.

Pour rappel la définition la plus couramment admise fait référence à un comportement de présence au travail en désaccord avec l'état de santé du travailleur.

L'étude fait 12 pages et tord le cou à certaines idées reçues, ou plutôt à certains lieux communs que l'on peut entendre au café du coin ou dans la bouche de certains managers. Par exemple « *les Français sont des fainéants* », « *ils se mettent en arrêt de travail pour un oui ou pour un non* », « *dans certains pays on ne verrait pas des gens se mettre en arrêt de travail comme ça* », « *ils creusent le trou de la sécu etc* »

Première info : en moyenne les Français sont absents 8 jours sur 11 jours où ils sont malades annuellement. C'est-à-dire qu'ils sont présents un jour de maladie sur 4 au travail.

Deuxième info et pas des moindres : 62% des salariés français ont fait un jour de présence tout en étant malade en 2016 contre 42% pour l'UE.



Les raisons de ce présentéisme sont assez étonnantes à les lire mais pas tant que ça à bien y réfléchir.

On a tendance au présentéisme quand :

- On subi de mauvaises conditions de travail
- On travaille dans une mauvaise ambiance
- On a peur de l'avenir.

Egalement on comprend aisément les informations suivantes qui précisent que le présentéisme :

- Est plus faible chez les salariés en mauvaise santé et chez les hommes. Il est logique quand on est vraiment absent longtemps de ne pas faire de présentéisme. Et on sait aussi que les femmes qui culpabilisent de poser des jours de maladie enfants (quand elles en ont) ou d'être absentes pour leur famille, se forcent plus facilement

à aller au travail tout en étant malade.

- Est plus fort chez les cadres et les seniors et dans les entreprises de moins de 10 salariés.

Ainsi le présentéisme augmente paradoxalement quand les facteurs de stress se multiplient.

Avoir un intense rythme de travail et une forte pression temporelle, avoir un temps travail long et envahissant, juger que l'on manque de temps pour faire son travail, être en contact avec un public difficile et des personnes en détresse, tous ces facteurs augmentent le présentéisme. Les Raisons en sont finalement assez faciles à comprendre : le ou la salarié a peur d'avoir encore plus de travail à son retour ou que la pression se soit reportée sur ses collègues de travail.

Les tensions avec la hiérarchie et l'insécurité socio-économique ont également tendance à augmenter le présentéisme. Alors que l'absence de collectif de travail ou le travail divisé (seul ou en marge d'une équipe a tendance à baisser le présentéisme.

Ainsi le présentéisme a tendance à augmenter à mesure que les tensions et les facteurs de stress se cumulent. Les salariés exposés à plus de facteur de risque ont certes plus de jours de maladie par an 16.7 jours / an de plus que les salariés peu ou pas exposés mais le présentéisme est supérieur de 18.9 points par rapport au groupe pas ou peu exposé.

Il est évident que de mauvaises conditions de travail sont associées à d'avantage de jours de maladie, de même que d'être exposé aux contraintes physiques. Cependant on apprend dans cette étude que des horaires de travail long, atypiques ou le fait d'avoir un travail envahissant n'a pas de corrélations avec le nombre de jours de maladie.

Cependant on s'attendait bien à ce que l'on lit sur le fait que le nombre de jours d'arrêt maladie augmente lorsque l'on :

- Doit faire preuve d'impassibilité (cacher ses sentiments ou faire semblant d'être de bonne humeur) alors que l'on est en contact avec un public difficile ou en difficulté.
- Manque d'autonomie, de possibilité de faire preuve d'initiative ou que l'on n'apprend rien de nouveau dans son travail.
- Est en conflit avec la hiérarchie, que l'on subit l'absence d'un collectif de travail, des violences physiques, des comportements hostiles, des conflits éthiques, de l'insécurité de l'emploi et des changements organisationnels.

Dés lors il semble que l'on peut trouver de nouveaux axes de travail en termes de travail des équipes syndicales sur l'absentéisme/présentéisme dans l'entreprise. Le nombre de jours d'arrêt doit être étudié avec le nombre de jours de présentéisme qui doit s'y rattacher et nous aider à compléter nos analyses.

Mais plus important encore, voir même vital : à la lumière de ces derniers mois et de la COVID 19, il s'avère plus que nécessaire d'éviter le présentéisme en entreprise dès lors que l'on ne se sent pas en forme.

D'une pierre 3 coups, ou comment un accident de trajet (collègue agressé à son retour du travail) a contribué à avoir des avancées sur plusieurs tableaux.

Pour commencer il faut bien dire que le délit d'entrave ne se démontre pas par une seule occurrence. Quand on est en formation à Solidaires, ou quand on connaît un inspecteur du travail, on apprend bien vite que certaines équipes syndicales se précipitent sur le premier délit d'entrave pour crier au loup ! Ce qui n'a généralement aucun écho (tout du moins dans un premier temps) auprès de l'inspecteur·trice qui s'occupe de votre entreprise.

Pour comprendre cela, il faut déjà savoir qu'un·e inspecteur·trice passe la moitié de son temps de travail à chercher à sauver la peau d'un élu du personnel qui subit une procédure de licenciement de la part de son employeur.

Sur l'autre moitié du temps qu'il lui reste, il s'occupe en priorité des salariés qui n'ont pas la chance d'avoir des représentants du personnel dans leurs entreprises. Et si d'aventure il leur reste 5 minutes dans leur emploi du temps surchargé : on a intérêt à être bon, et probant.

Voilà pourquoi le délit d'entrave se construit. Il faut patiemment le construire et laisser des traces écrites, repérables et utilisables par l'inspection du travail, et/ou tomber sur le parfait exemple qui sera inattaquables.

Dans notre cas, nous avons fait les 2 : notre direction a la fâcheuse habitude de gérer une incivilité grave toute seule puis de nous prévenir 24 heures au moins après les faits. Donc nous n'avons pas de direction inactive, non, nous avons une direction qui estime qu'elle prend les choses en main et qu'elle les gère bien. Puis quand le spectacle est terminé, que la recette est faite, elle publie elle-même l'article auto-critique de son propre spectacle en s'arrogeant tous les mérites. Nous avons donc plusieurs fois signifié en instance CSE ces occurrences. Nous avons commencé par répondre à un email d'incivilité grave en disant que nous étions prévenus trop tard de l'incident pour pouvoir agir en tant qu'élus. Puis l'intervention en CSE s'est faite afin que ce soit noté au PV et qu'il y ait une trace encore plus probante.

La seconde fois que c'est arrivé, nous en avons remis une couche de la même façon.

Puis comme les parents qui comptent jusqu'à 3, nous avons saisi la 3^{ème} occurrence en écrivant une lettre au directeur général du Crédit Agricole d'Aquitaine et en copiant ce courrier pour tous les élus et acteurs de la prévention au travail, dont l'inspection du travail.

Le truc c'est que la 3^{ème} occurrence était un accident de trajet grave, puisqu'un salarié s'est fait agresser en rentrant chez lui par 3 individus qui lui ont volé sa carte bancaire et pris son code après l'avoir durement frappé non sans oublier d'évoquer le fait qu'ils savaient qu'il était conseiller clientèle au crédit agricole de telle agence.

Nous avons donc alerté l'inspection du travail de notre démarche et de la lettre au directeur général. Puis nous avons demandé à ajouter un point à l'ordre du jour du CSE à venir qui devait justement parler de santé au travail et du compte rendu de la commission SSCT.

Commission au cours de laquelle était déjà rendu un rapport d'en-

quête suite à 2 accidents de travail pour incivilités toujours dans la même agence.

L'inspection du travail dûment informée de l'affaire, s'est donc présentée au CSE qui se déroulait en audio pour cause de COVID.

Et nous avons donc pu revenir sur le temps de latence avant que nous soyons prévenus lors d'un accident de travail grave, ce qui a permis à l'inspection du travail de recadrer notre direction.

Puis nous avons déroulé sur le même mode puisque la direction, ayant interrogé seule les salariés, avait noté que ceux-ci ne trouvaient pas nécessaire de faire dépêcher un vigile sécuriser les lieux pendant une certaine période. Nous sommes donc intervenus que ce n'était pas aux salariés de juger quelles mesures devaient être prises pour mieux les protéger puisqu'ils n'étaient plus forcément en état de juger ce qui était bon pour eux, étant impactés par des incivilités récurrentes depuis pas mal de temps.

Nous avons donc pu réclamer et obtenir avec l'aide de l'inspection du travail présente, un plan d'action pour travailler sur les agences à incivilités récurrentes. Nous avons saisi cette opportunité pour réclamer de fermer les grilles des agences dès qu'un client est incivil sur place ou menace de venir exprimer sa violence en agence. Nous avons enfin parlé de ces situations tendues, de la pression commerciale toujours présente et d'un climat anxigène de crise économique et sociale et qu'il fallait plus que jamais favoriser et développer le télétravail dans le contexte actuel.

3 coups donc :

- 1- Délai de prévenance raccourci à l'obligation de prévenir les élus immédiatement en cas d'accident du travail ou trajet grave.
- 2- Plan d'action à travailler avec les élus sur les agences qui subissent des incivilités de manière récurrente.
- 3- Une interpellation devant l'inspection du travail de risques psychosociaux qui dépassent la crise COVID avec la pression commerciale qui ne ralentit pas et le contexte de crise économique et sociale qui impacte le comportement des clients vis-à-vis de nos collègues.



NE TOUCHEZ PAS AU POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS

UNE CAMPAGNE INDÉCENTE

Une vilaine musique se fait entendre régulièrement : avant la pandémie les retraités étaient présentés comme des privilégiés dans un contexte de chômage des jeunes notamment. Comme s'ils étaient responsables de cette situation. Au sortir de la période de confinement, des "experts" ont affirmé que l'arrêt des activités du pays avait été décidé pour « protéger les anciens », et qu'il fallait donc qu'ils acceptent de se sacrifier en retour, alors que neuf personnes décédées pendant la pandémie sur dix sont des retraités de plus de 65 ans.

À la veille de la discussion à l'Assemblée du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), le rapport de Laurent Vachey, remis au gouvernement, préconise une augmentation de la CSG, l'augmentation des impôts par la réduction de moitié de l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions de retraite et par la hausse de la CASA.

LA PERTE CONTINUE DU POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS

Ainsi il serait "juste" de réduire les revenus des retraités sous prétexte que leurs pensions n'auraient pas été entamées durant la crise sanitaire. C'est oublier que leurs revenus ont largement été réduits par la hausse de la CSG, le gel des pensions et des complémentaires, la non revalorisation des pensions qui n'ont pas suivi le coût de la vie : ces dernières douze années, les prix ont augmenté de 13 % et les pensions nettes seulement de 8,60 %. Un rapport officiel constate même que le niveau de vie moyen des personnes en retraite a diminué de plus de 3 % entre 2017 et 2018. En réalité, depuis l'arrivée du Président Macron, les pensions ont perdu 5,5 % de pouvoir d'achat !

L'AUSTÉRITÉ, UN MAUVAIS COUP POUR LES RETRAITÉS ET POUR L'ÉCONOMIE

« Il n'existe pas d'exemple d'une économie qui ait redémarré grâce à l'austérité. » Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie. C'est pourtant ce qu'ont fait Emmanuel Macron et ses prédécesseurs. Le PLFSS 2021, présenté par le gouvernement veut imposer 4 milliards d'économies sur le budget de l'hôpital public. Certains hôpitaux sont déjà saturés, les soignants n'en peuvent plus, les urgences sont débordées. Les retraités, considérés comme fragiles, seraient les principales victimes de ces mesures.

Mais l'austérité ne s'applique pas à tout le monde. Des milliards sont

distribués aux entreprises, ou plutôt à leurs actionnaires, alors que le Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité fait état d'une explosion des dividendes chez les 0,1 % les plus fortunés, après la suppression de l'ISF et l'abaissement de la fiscalité sur le capital. Les dividendes ont augmenté de 60 % en 2018, pour atteindre 23,2 milliards d'euros ! La pauvreté s'étend, mais la fortune des 0,1 % de Français, les plus aisés a augmenté d'un quart depuis 2017.

Ce dont le pays a besoin c'est d'un plan de relance du pouvoir d'achat des salariés et des retraités. Ce n'est pas le moment de réduire leur pouvoir d'achat ! Ils en ont besoin pour eux et leur famille, notre économie en a besoin, car ils ne sont pas seulement des consommateurs utiles à l'économie, ils participent à hauteur de 8 % à la production de richesses en France. Souvent, ils aident financièrement leurs enfants, petits-enfants touchés par le chômage. Leur contribution à la vie sociale est décisive dans cette période de crise sanitaire et économique.

À NOUVEAU, LES RETRAITÉS MENACÉS !

Le 17 septembre à 10 heures, le rapport VACHEY a été présenté à la télévision par son auteur.

Il formulait des propositions quant au financement de la 5^{ème} branche de la Sécurité sociale consacrée à l'autonomie, promulguée le 7 août.

On peut s'interroger sur la nécessité de créer une branche spécialement dédiée aux questions de perte d'autonomie, qui peuvent toucher jeunes comme anciens, alors que la branche assurance-maladie actuelle est en charge des questions de santé. Handicapés et personnes âgées se retrouveraient ainsi mis à part alors qu'ils auraient toute leur place dans la branche maladie.

Qui va financer cette branche ?

Si on peut avoir des positions différentes sur l'utilité de cette "branche", une chose est sûre : pour nous faire les poches, M. VACHEY ne manque pas d'idées ! Qu'on en juge :

1^{ère} mesure envisagée : augmenter (encore une fois !) la CSG de plus de 10 %, pour la mettre au niveau de celle des actifs : 9,2 %.

2^{ème} mesure : baisse des dispositifs fiscaux pour l'impôt sur le revenu des retraités : l'abattement de 10 % serait ramené à 5 % ce qui rendrait des milliers de retraités imposables, leur supprimerait l'accès à certaines dispositions réservées aux personnes non imposables et augmenterait l'impôt de ceux qui le sont déjà.



3^{ème} mesure serait une nouvelle « journée de solidarité » pour tout le monde, actifs et retraités, c'est-à-dire une taxe supplémentaire : un jour de congé en moins pour actifs et pour les retraités, cela pourrait se traduire par le doublement de la contribution additionnelle de solidarité (CASA) soit le passage de 0,3 % à 0,6 % du prélèvement sur nos pensions.

4^{ème} mesure, comme si ce n'était pas suffisant : ceux qui emploient une aide à domicile et ont plus de 70 ans se verraient appliquer une cotisation patronale dont ils étaient jusqu'à présent exonérés. De plus, le crédit d'impôt serait limité à 6 000 €, pénalisant les personnes ayant besoin de plus de 40 minutes d'aide jour.

5^{ème} mesure, l'abaissement du plafond de la réduction au titre des frais de dépendance et d'hébergement pour les personnes âgées accueillies en établissement.

Enfin, l'aide personnalisée pour l'autonomie (APA) dont bénéficient les personnes dépendantes pourrait être revue en fonction du patrimoine, etc.

Au total, ce serait environ 4,2 milliards pris aux retraités, soit 70 % des 6 milliards nécessaires à une future loi sur le "grand âge" par ailleurs renvoyée à la fin de la mandature actuelle !

En clair, pour le gouvernement puisque l'autonomie est un problème de vieux, que les vieux paient

Pour l'auteur du rapport, faire payer les retraités est "logique" car, en moyenne, « le revenu des retraités sera 10 % plus élevé que celui des actifs en 2020 », il oublie de dire que les pensions sont inférieures

aux salaires ; il ajoute le patrimoine dans le revenu qui, c'est logique, s'accumule avec l'âge. Est-ce que les retraités sont responsables de la crise sanitaire et du chômage ?

La direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Sanitaires (DREES) ; dans sa récente étude sur 2018, souligne que le pouvoir d'achat de la pension moyenne a diminué de 4,7 % en 10 ans et une pension sur trois est inférieure à 1 000 €. À ce jour, du fait de l'absence de revalorisation réelle depuis 7 ans, plusieurs millions de retraités ont une pension NETTE inférieure à celle qu'ils percevaient au 1^{er} avril 2013, date de la dernière revalorisation.

Et ce ne sont pas les 0,3 % de cette année (sauf pour les pensions inférieures à 2 000 € qui ont eu 1%) et les (peut-être) 0,4 % de l'an prochain qui changeront quoi que ce soit.

Ces mesures sont un véritable racket contre les salariés et surtout les retraités qui devraient encore une fois payer la note !

Pour l'UNIRS union nationale interprofessionnelle des retraité·e·s SOLIDAIRES, La perte d'autonomie doit être prise en charge à 100 % par l'assurance-maladie dans le cadre de la solidarité nationale !

Le retour à l'indexation de toutes les pensions sur l'évolution des salaires et une revalorisation de toutes les pensions. Aucune pension ne doit être inférieure au SMIC.

La reconnaissance des retraité·e·s à leur juste valeur, contributeurs de liens sociaux et d'emplois, bref, des CITOYENS. Un MINISTRE ou un secrétaire d'État pour les 17 millions de retraité·e·s s'impose.

Commission retraités SUD CAM – Gérard PERTUÉ

sddssudcamlor@wanadoo.fr

PREDICA et le marché rentable des personnes âgées - Korian, 1^{er} groupe européen de maison de retraite et d'EHPAD. A fin mai, 332 décès liés au Covid et 384 décès avec suspicion de Covid non testés, sur 23 000 résident·e·s dans ce groupe qui illustre aussi le fait, que les personnes âgées sont un marché rendu rentable pour les dividendes aux actionnaires (le taux de marge dépasse 26% !) et les salaires mirobolants des dirigeants, par exemple la patronne Madame Boissard gagne chaque année plus d'un million d'euros (fixe + variable + avantages en nature) et il faut ajouter 1,4 million d'euros sous forme d'actions gratuites. Au 28/08/2020, elle a vendu pour 374 220 € d'actions. KORIAN n'est pas seul, il illustre la privatisation de la santé. PREDICA, vous connaissez ? Lié au Crédit Agricole est actionnaire de KORIAN à 24,38 % et d'ICADE SANTE (filiale de la Caisse de Dépôts et Consignations). Tous deux cherchent le maximum de profits et ce beau monde s'entend très bien. ICADE construit des établissements que KORIAN exploite ensuite... Le privé représente un peu plus de 21 % des EHPAD et progresse de plus de 3 % par an, bien plus que le 0,7 % pour le secteur public.

Pourtant les retraité·es en perte d'autonomie ont besoin d'une bonne pension qui s'avère aujourd'hui bien insuffisante pour payer l'important reste à charge des EHPAD (de l'ordre de 1 850 € par mois selon la DRESS) et éviter demain aux actuels actifs de prendre en charge financièrement leurs anciens.

Gloire (aux camarades)

C'est une victoire qui fera date. Le Conseil d'État a annulé le 25 novembre le nouveau mode de calcul des indemnités chômage, charpente du plan d'économies présenté début 2020 et dénoncé par tous les syndicats.

La CFDT, qui "n'a de cesse d'alerter sur les effets dévastateurs" de la réforme, applaudit. Sans un mot pour ses camarades (CFE-CGC, CGT, FO et **Solidaires**) qui ont porté le recours sans elle, malgré leur invitation. Une erreur d'inattention, sans nul doute.

in Politis n° 1630



La lune et le doigt

Tout le monde connaît cette histoire de l'idiote, de la lune et du doigt, dans cette période de bouleversements où beaucoup hurlent aux complots, d'autres au complotisme, où les crises se multiplient et s'amplifient, sanitaire, sociale, écologique, démocratique, il n'est jamais inutile de prendre quelques instants de recul pour tenter de comprendre la situation dans laquelle nous sommes.

En premier lieu, l'une des principales difficultés c'est de s'abstraire du langage managérial et gestionnaire qui a envahi nos vies. Celui-ci avait déjà phagocyté notre univers professionnel avec les dégâts humains que l'on connaît, on pense à ce qui s'est passé il y a dix ans à "France Télécom", effroyable machine à broyer, et s'est ensuite répandu dans l'ensemble des entreprises, services et administrations. Pas une semaine sans que l'on annonce un suicide lié au travail et combien de personnes aujourd'hui en souffrance, souvent invisibles, dans tous les corps de métier. La mise en place du télétravail à marche forcée ou les injonctions à poursuivre le travail sur place, isolent, séparent, divisent et rendent le travail difficile alors qu'il est si important pour nos identités. Ce même langage irrigue aujourd'hui le discours politique et tente de réguler nos vies. Des chiffres, des tableaux, des injonctions incompréhensibles avec des mots creux qui essaient d'effacer les réalités vécues ou de les détourner, pensons à ces Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) qui en sont l'exact opposé. Il est donc vital de faire un pas de côté et de repenser notre travail, son utilité, ses finalités et la manière dont nous l'effectuons.

En second lieu, la crise sociale et économique. Celle qui pèse sur nos têtes et inquiète autant celles et ceux qui ont un emploi et que celles et ceux qui en recherchent un. Là aussi s'extraire des chiffres des plans de soutien et de relances et regarder les chiffres. Par exemple ceux de l'Observatoire des multinationales (<https://multinationales.org/>) qui nous indique que toutes les entreprises du CAC40 ont bénéficié d'aides publiques à l'occasion de la crise sanitaire, sans avoir fondamentalement changé leurs pratiques en matière de versement de dividendes, d'emploi, de gaz à effet de serre ou de fiscalité, en 2020 ce sont 41,8 milliards, dont 30,3 milliards d'euros de dividendes et 11,5 milliards de rachats d'actions qui ont été versés. Autre élément important, parmi beaucoup d'autres comme les rémunérations des dirigeants toujours en forte augmentation à l'inverse de nos salaires, les effectifs du CAC40 en France continuent de s'étioler d'année en année. Ils ont baissé de 12% depuis l'an 2000, tandis que les dividendes étaient presque multipliés par 4. La crise n'est donc pas pour tout le monde dans ce moment où la pauvreté et les inégalités explosent.

En dernier, la crise écologique. Là aussi, où il aura fallu des dizaines d'années avant que les alertes lancées par les scientifiques soient enfin écoutées à défaut d'être entendues. Nous la vivons désormais de manière concrète, canicules, sécheresses se succèdent, les rivages s'érodent, les cancers se multiplient pour celles et ceux qui sont exposés, qu'il s'agisse des agriculteurs

(https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/11/27/cancer-une-etude-de-grande-ampleur-confirme-les-risques-encourus-par-les-agriculteurs-francais_6061356_3244.html) ou des enfants (<https://www.bastamag.net/Cancers-pediatriques-Sainte-Pazanne-Saint-Rogatien-etudes-epidemiologiques-causes-environnementales>)



tales). Nous n'avons ni seconde planète, ni seconde vie et à l'heure où Noël est dans beaucoup de tête, le plus beau cadeau que nous puissions nous faire c'est de préserver le monde dans lequel nous souhaitons vivre.

La terrible situation que nous traversons est aussi l'occasion de prendre le temps de comprendre le monde dans lequel nous vivons, d'échanger, de partager nos questions, nos interrogations et de construire ensemble des solutions car c'est par notre travail que ce monde qui vacille tient encore un peu debout. Nous sommes essentiels, c'est notre force.

Ont participé à ce numéro 110 d'Objectif SUD : **Éric BEYNEL** (Solidaires), **Peg Mafalda DURLIN** (CR Aquitaine Gironde), **Richard Tarzoon GÉRAUD** (CR Aquitaine Gironde), **Christophe LAGOGUÉ** (CR Aquitaine Gironde), **Carole LOMBARDI** (CR Nord Midi Pyrénées), **Denis MARION** (CR Normandie), **Gérard PERTUÉ** (Retraités SUD-CAM), **Jean-Yves SALVAT** (Secrétaire National), **Geoffrey VIZOT** (CR Lorraine), **Rodolphe URBS** (pour les dessins) ainsi que l'équipe technique de **BORDEAUX** : **Jean-Louis DANFLOUS** ■

La Scic contre l'impéritie

L'impéritie. Ce terme peu usité désigne fort bien l'incompétence et l'irresponsabilité des arrogants personnages qui nous gouvernent, dévots aveugles des lois du marché mondial. Cela commence à se savoir : l'ahurissante pénurie de masques et de tests n'est pas le fait de la malchance mais de décisions conscientes. Ainsi, malgré les alertes lancées par les syndicats, Bercy et l'Élysée ont laissé la multinationale américaine Honeywell fermer, il y a dix-huit mois, l'usine de Plaintel, dans les Côtes-d'Armor, qui pouvait produire 20 millions de masques par mois. Au nom de la liberté d'entreprendre, Honeywell a pu détruire ses machines – dont certaines étaient quasiment neuves – et délocaliser sa production de masques en Tunisie et en Chine.

Le 26 mars, l'Union syndicale Solidaires des Côtes-d'Armor proposait de relancer la production de masques et de vêtements de protection sanitaire en créant une coopérative. Comme l'explique Serge Le Quéau, responsable de Solidaires, face à la faillite de la gouvernance des actionnaires, le modèle de la société coopérative d'intérêt collectif (Scic) est une alternative enthousiasmante. La Scic permet d'associer tous les acteurs du territoire régional et de la filière, et de les impliquer dans un projet de relocalisation de production industrielle. Le conseil d'administration peut comporter plusieurs collègues – salariés, bien sûr, mais aussi acteurs sanitaires et médico-sociaux et autres clients (notamment industriels), collectivités locales, associations de patients, etc.

Comme les coopératives classiques, la Scic combine élection des dirigeants et absence d'enrichissement privé. De nombreuses études montrent que les coopératives sont au moins aussi productives que les entreprises classiques, avec de meilleures conditions de travail et un emploi plus stable. Ces avantages sont renforcés dans le cas des Scic : en effet, leurs choix stratégiques résultent d'une délibération approfondie entre les diverses parties intéressées à la bonne marche de l'entreprise, à la qualité de sa production et à son impact environnemental. Le travail des sociétaires n'est plus organisé en fonction du profit pour les actionnaires mais de l'utilité sociale, sanitaire et environnementale. Les travailleurs ne sont plus assujettis à un management financier, mais codécident des conditions et des finalités de leur travail.

La crise actuelle va certainement voir des centaines, voire des milliers, de faillites d'entreprises parfaitement viables, étranglées par la chute de la demande. Plutôt que de les voir fermer, ou bien de laisser l'État les sauver pour les restituer ensuite à leurs actionnaires, les acteurs locaux pourraient se mobiliser pour sauver les emplois et réorienter les productions. La Scic est l'une des réponses majeures à la question que nous pose l'épidémie : relancer la machine infernale ou enclencher la grande bifurcation ?

Thomas Coutrot

Économiste, membre d'Attac

in Politis n°1600

Le droit et l'arbitraire

Le 4 mars nous a offert une belle leçon de droit et une illustration du rapport que les macroniens entretiennent avec lui. Ce jour-là, la Cour de cassation a validé la requalification en contrat de travail du lien entre Uber et un de ses anciens chauffeurs. Son arrêt n'est pas tout à fait une première : nous rappelons [] que la même cour avait déjà reconnu en novembre 2018 l'existence d'un lien de subordination entre un coursier à vélo et la société Take Eat Easy, en liquidation judiciaire depuis.

Mais cette fois, en rejetant le pourvoi du numéro un des plateformes VTC, qui contestait une décision de la cour d'appel de Paris, la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire n'a pas lésiné sur les moyens pour expliquer sa décision. Signe de la portée jurisprudentielle qu'elle entend donner à son arrêt, le communiqué qui le résume a également été publié en anglais et en espagnol. La Cour de cassation y rappelle que « *les critères du travail indépendant tiennent notamment à la possibilité de se constituer sa propre clientèle, la liberté de fixer ses tarifs et la liberté de définir les conditions d'exécution de sa prestation de service* ». Or « *le chauffeur qui a recours à l'application Uber* » n'est aucunement dans cette situation, poursuit-elle en listant sept éléments caractérisant « *l'existence d'un lien de subordination entre le chauffeur et la société Uber* ».

Ce faisant, la Cour de cassation n'a fait que rappeler un principe de base de notre droit du travail, que les "marcheurs" ont refusé de reconnaître en plusieurs occasions. Ces derniers jurent tant par la contractualisation qu'ils tiennent le droit pour une survivance du "vieux monde" sur laquelle on peut s'asseoir.

Ils l'ont montré ce même 4 mars. On se souvient que le groupe PS à l'Assemblée nationale entendait exercer son "droit de tirage" (une commission d'enquête par groupe et par session) pour se pencher sur l'étude d'impact accompagnant la réforme des retraites, la "sincérité" et "l'exhaustivité" de celle-ci étant grandement mises en doute, y compris par le Conseil d'État. La création de cette commission d'enquête n'aurait dû être qu'une formalité : un droit de tirage est un droit ! Elle a pourtant été refusée en commission des Affaires sociales par 35 voix contre 23, les "marcheurs" ne souhaitant pas permettre aux opposants à leur réforme des retraites de « *distiller le doute* » (sic) dans l'opinion. Leur nombre a imposé son arbitraire, prouvant une fois de plus, s'il en était besoin après le 49.3, la volonté de la macronie d'empêcher tout débat.

Michel Soudais

Dix pour cent

C'est ce que retiendra notre impresario pour notre prestation dans « COVID 19, une histoire humaine » road-movie n°1 sur tous les écrans en cette année 2020.

C'est que tout le monde, directeurs ou assistants, est intéressé par la chose. Quelque soit le résultat, nous aurons la garantie d'un paiement à 90% sur notre participation et notre intéressement, afin de récompenser notre "performance" en cette année 2020 si particulière.

Car il s'agit là bien d'un exploit autant sportif qu'artistique. Nous avons sauvé les meubles, le verbe alerte, nous avons continué à convaincre les clients, à les écouter pour passer le cap de cet instant de sidération planétaire. Nous n'avons pas rechigné à la corvée, nous avons su nous adapter, être "agiles" comme y disent...



Il aurait été cruel de se voir amputé d'une partie importante de notre rémunération variable par le simple fait d'une décision technocratique. La BCE ne souhaite pas que les entreprises versent des dividendes ? Personne n'y trouve à redire, si ce n'est que le modèle économique du Crédit Agricole est privé par ce biais d'un "retour de rémunération" des Caisses Régionales, celles là même qui ont permis l'enrichissement de la structure "chapeau" CASA.

SUD avait émis de gros doutes sur ce fonctionnement au moment où le projet avait été pondu par la fédération. Sans le travail de chacun, CASA n'est rien. Il aurait été injuste de voir notre Intéressement et Participation mutilés au point de mettre en difficulté financière une majorité de salariés, ceux là même qui, au premier plan, face à la caméra, ont dû faire front, masqués tels les héros dans un film d'anticipation improbable.

Car il s'agit bien de cela, tout le monde en aura bien chié en 2020 et ce n'est peut-être pas fini. Loin d'être des figurants, nos métiers permettent à l'économie de continuer à fonctionner comme si de rien n'était. Il aurait été inacceptable de ne pas voir une continuité, même sur la partie variable, de notre rémunération globale.

Car là est le problème ! SUD depuis des années dénonce cette trop grande part d'incertitude et milite pour un rééquilibrage vers le salaire fixe, véritable pivot incontestable d'une rémunération. La grille des salaires nationale est inappropriée au regard de la réalité des fonctions de chacun. Le volume des augmentations annuelles décidé chaque année dans les Caisses Régionales ne permet en aucune façon, une régulation de notre système de rémunération. Pire les Caisses Régionales cherchent à tout prix un moyen de compensation au travers des variables que sont la REC, la Participation et l'Intéressement.

En Aquitaine SUD avait réclamé 100%, nous n'y seront certainement pas. Dommage, notre caisse est riche. Riche de professionnels compétents, riche de fonds propres accumulés grâce au labeur des salariés depuis la création de notre entreprise, riche car l'énergie dégagé par chacun permet de faire face aux moindres scénarios, riche car elle nous permet d'improviser tout en restant dans le champ du synopsis de base.

Alors que faut-il en penser, soulagement, déception ? Chacun aura un avis, nous noterons avoir été entendu à 90% par notre direction, nous à SUD nous avons pour objectif d'être entendu à 100% pour tous les sujets futurs...

Dissoute c'est beaucoup

600 agences bancaires seront dissoutes dans une fusion entre Société générale et Crédit du Nord, mais avec un développement de la banque en ligne Boursorama évidemment ! La réunion des deux réseaux ouvre la possibilité aux dirigeants d'éclaircir le maillage, de faire de la coupe, de réduire les coûts et le personnel. (Sans licenciement soulignent-ils). 350 millions d'économies prévues en 2024 450 en 2025, ce sont les actionnaires qui vont être contents ! Pstet pas dans l'immédiat car le coût de l'opération va peser pour 800 millions..... Mais les dirigeants sont des visionnaires, ils voient loin. Une question me taraude. Est-ce les mêmes qui n'avaient pas vu les subprimes, Kerviel, ect ?



Le patronat en a rêvé !

De longs mois durant, avant la pandémie, les personnels de la santé étaient mobilisés pour dénoncer les conditions qui leur étaient imposées pour travailler. Ils devaient assurer les secours, surveiller la santé de la population avec des salaires inférieurs à ceux pratiqués dans le reste de l'Europe, avec du personnel en nombre insuffisant pour remplir ces missions, sans le matériel nécessaire et avec des règles de gestion des hôpitaux calquées sur les entreprises commerciales qui doivent dégager des bénéfices pour entretenir les actionnaires.

Trop c'était trop et ils se sont mobilisés tous ensemble, du personnel d'entretien aux chefs de cliniques.

Et la pandémie est arrivée, nous avons été confinés, obligés de porter un masque (dès que l'État a réussi à s'en procurer) et eux, ils ont dû faire face, au péril de leur vie, à cette situation exceptionnelle. Ils n'ont pas déserté, ils ont même réussi à sauver de nombreuses personnes et tout le monde était reconnaissant. A tel point que le soir, à 20 heures, des séances d'applaudissements étaient organisées dans les villes pour marquer la solidarité des populations envers son personnel soignant.

Même le Président de la République a déclaré que jamais nous ne reviendrions à la situation d'avant la pandémie, que le système de santé serait une priorité « *quoi qu'il en coûte !* ». Il a même institué le "Ségur" de la santé présidé par Nicole Notat qui avait en 1995, au nom de la CFDT, soutenu Juppé créant l'Ondam (l'objectif national des dépenses d'assurance-maladie) figeant les budgets hospitaliers. Même si Nicole Notat doit sentir la naphthaline, elle ne peut être présentée comme personnalité indépendante.

Nous avons compris (mal compris) que les hôpitaux allaient embaucher le personnel nécessaire, qu'ils allaient être équipés du matériel nécessaire, que le salaire des personnels serait au niveau des collègues dans les autres pays européens, que la gestion des hôpitaux échapperait à la gestion capitaliste...

Erreur, ils ont (pas tous) reçu une petite prime exceptionnelle, on leur attribue une médaille et "en avant Guingamp" on redémarre comme avant et ils n'ont pas d'autre choix que de rester mobilisés. Et nous continuerons de les soutenir activement.

La crainte que nous puissions avoir c'est que, le moment venu des négociations sur la valeur du point, la délégation patronale se lève, aille à la fenêtre et nous applaudisse pour les résultats pharaoniques obtenus par le Crédit Agricole, et en guise de solde de tout compte nous octroie une médaille.

Congrès de Solidaires

Comme certain-es d'entre vous le savent, le congrès ordinaire de Solidaires National a été repoussé fin mars début avril 2021. Nous avons rendez-vous Jean Yves et moi pour participer en visio au congrès extra de Solidaires national à la Bourse du Travail de St Denis.

Le but était de renouveler le secrétariat national et de sortir tout de suite une motion portant des propositions pour sortir de la crise sanitaire avec de nouveaux objectifs pour une autre société.

Il n'y eut pas de suspense, comme prévu celles et ceux qui devaient partir sont partis du SN, et ceux et celles qui devaient arriver sont arrivés-es.

C'est avec une émotion certaine et partagée largement qu'Éric Beynel et Cécile Gondard Lalanne ont fait leur rapport d'activité et nous ont dit au revoir.

Et donc le nouveau Secrétariat National a choisi en son sein les nouveaux porte-paroles qui sont, comme on vous l'avait dit Murielle Guilbert de Solidaires finances publiques et Simon Duteil de Sud Educ. Il apparaît qu'un quart du secrétariat national n'a pas pu être renouvelé faute de candidat-es.

Nous avons travaillé sur la motion "Pour un autre Avenir" mercredi 14, travail fastidieux car les mots et expressions y sont décortiqués. Ceci dit il y a des idées intéressantes qui émergent au cours de ces débats qui peuvent nourrir la réflexion, comme par exemple doit on réclamer que les plus hauts salaires ne gagnent pas plus de 20 fois le smic, 10 fois ou 4? Faites vos jeux.

La question de la laïcité sera aussi un enjeu du prochain mandat et je pense que l'on en reparlera d'ici le congrès ordinaire.

A noter que traditionnellement, beaucoup de motions de soutiens à diverses luttes sont demandées, et logiquement le soutien des luttes est voté en congrès.

Il y a un problème à Solidaires Mayotte donc pleins de structures de Solidaires se sont abstenues pour que leur motion ne passe pas. C'est la seule motion qui n'est pas passée dans toutes les propositions de motion de ce congrès. Jean Yves et moi on était plutôt pour la motion car elle demandait que Mayotte en tant que Département soit traité avec égalité avec les autres départements de France, il y a encore beaucoup de colonialisme semble-t-il là-bas. Ils ont beaucoup de soucis avec des réfugiés qui arrivent en masse et le gouvernement ne fait rien pour aider. Et quand on est sur une île c'est toujours plus problématique, car au bout de l'île, ben il y a l'eau !

Voilà en très bref. Pour celles et ceux qui font des insomnies ou que ça intéresserait tous les textes sont publiés en ligne. Regardez surtout les propositions à la fin de Pour un autre Avenir qui ont le mérite d'être des propositions concrètes pour changer de système.

<https://solidaires.org/Imposons-un-autre-avenir-21587>

**AVIS A LA POPULATION !
CAMARADES, CAMARADES
CHERS AMIES, CHERS AMIS
COLLÈGUES, COLLÈGUES
PARTENAIRES, PARTENAIRES
CASSES COUILLES, CASSES COUILLES
MESDAMES, MESSIEURS
TRAVAILLEUSES, BANDE DE FAINÉANTS
CHIANTES, CHIANTES***

* (non il n'y a pas d'erreur)

L'heure est grave !

Et peu importe l'heure à laquelle vous le lisez, je dis ça pour ceux qui se croient plus malins que les autres.

Selon le dernier rapport de l'ONU sur la biodiversité, 1 million d'espèces animales et végétales sont menacées de disparition, dont plusieurs milliers dans la décennie qui arrive.

Nous en sommes les témoins, pire ! nous en sommes les acteurs !

Pour autant mon propos n'est pas écologique, car comme vous avez pu le lire (pour ceux qui savent lire et qui prennent la peine de lire), dans un Objectif Sud et selon le magnifique, incomparable, incroyable, fabuleux, ahurissant, dithyrambique, extraordinaire : Tarzoon : il est déjà trop tard !

Donc mon propos n'est pas écologique, il est purement journalistique, en effet, dans l'écosystème de l'information, la presse écrite décline et s'effiloche, souvent remplacée par une actualité instantanée, éphémère, dont le danger principal est la réaction immédiate sur des faits parcellaires, sans réelle cogitation et réflexion aboutie, sans donner réellement de chance au changement d'avis, sans une réelle prise en compte de tous les éléments d'une information.

Ce qui n'est pas le cas pour les écrits, tout au moins pour les esprits avisés. Même si l'épistolaire peut être partial, ou martial, le temps de la lecture posée, laisse à chacun la possibilité de murir la réflexion.

Or, pour SUD CAM, je le répète, l'heure est grave.

Le magnifique, incomparable, incroyable, fabuleux, ahurissant, dithyrambique, extraordinaire, journal Objectif SUD, est lui aussi en voie de disparition.

D'ici 2 ans, quelques spécimens qui confectionnent ce magnifique, incomparable, incroyable, fabuleux, ahurissant, dithyrambique, extraordinaire journal Objectif SUD, sont aussi en voie de disparition.

Pour autant, contrairement aux problèmes écologiques, il n'est pas trop tard, Objectif SUD peut être sauvé.

Il suffit tout simplement et dès maintenant que dans chaque SUD, 1 fois par trimestre, vous écriviez et nous mailez le fait marquant du moment dans votre CR. Juste cela, 1 fois par trimestre.

Ainsi la petite équipe qui reprendra le bébé pourra certainement inverser la tendance de ce qui nous l'espérons , n'est pas inéluctable.

En attendant, nous remercions tout particulièrement, ceux qui ont œuvré pour leurs apports réguliers à l'heure et le secrétaire général qui se tape l'édito pour son apport salvateur (je vous laisse réfléchir là-dessus)

Signé : L'équipe de rédaction dont ceux bientôt touchés par la date de péremption.